

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 02 août 2011
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 02 août 2011 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS: MM. INGLES. COLL. BRUNET. Mmes CHENAULT. FABRE. GARCIA. MM. SOLA. VINCENT.

ABSENTS : Mme MARTIN donne procuration à Mr VINCENT
Mr ARTAUD donne procuration à Mr ABEL
Mr ROSELL B. donne procuration à Mr INGLES.
MM. ARTAUD. ESPEUT. FAYOS. ROSSELL S.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CHENAULT

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2011 :

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Marchés Publics. Travaux de construction d'une chaufferie et d'un silo à bois déchiqueté à Bolquère :

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée dans le cadre du projet de construction d'une chaufferie et d'un silo à bois déchiqueté à Bolquère.

La présente consultation concerne l'opération de construction d'une chaufferie et d'un silo de stockage à proximité du stade de Bolquère. Ces ouvrages seront complétés par un réseau de chaleur innervant différents bâtiments du village. (vestiaires du stade, maison forestière, mairie, logements HLM).

Le marché est constitué de 6 lots :

- ∞ lot 1 : Terrassements/VRD/Gros Œuvre,
- ∞ lot 2 : Menuiseries bois/Bardages,
- ∞ lot 3 : Etanchéité,
- ∞ lot 4 : Serrurerie,
- ∞ lot 5 : Peinture,
- ∞ lot 6 : Chauffage/Electricité.

Le coût global prévisionnel est estimé à 217 000.00€HT pour les 01 à 05.

Le coût global prévisionnel est estimé à 325 000.00€HT pour le lot 06 (sans option).

Le coût prévisionnel par lot est estimé :

∞ lot 1 :	153 000.00€HT
∞ lot 2 :	13 000.00€HT
∞ lot 3 :	13 500.00€HT
∞ lot 4 :	33 000.00€HT
∞ lot 5 :	4 500.00€HT
∞ lot 6 :	
. Offre de base :	325 000.00€HT
. Option 3 mois :	18 000.00€HT
. Option 6 mois :	36 000.00€HT

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée prévue dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ Portail acheteur public (dématérialisation : www.lindependant-legales.com)
- ∞ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis s'est effectuée par voie papier.

Dossiers retirés :

32 Entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.
Certaines l'ont retiré deux fois.

Deux retraits pour information ou recherche seulement.

Date limite de réception des offres : vendredi 22 juillet 2011 à 12 heures 00 au plus tard.

Dossiers déposés :

lot 1 : Terrassement/VRD/Gros Œuvre :

Quatre Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Rénovbat - Latour de Carol
- ✓ CMC/Josende - Font-Romeu
- ✓ Catalane Construction - Perpignan
- ✓ Durand et Fils - Perpignan

lot 2 : Menuiseries bois/Bardage :

Trois Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ SDF Santiago - Bolquère
- ✓ Eco Bois - Latour de Carol
- ✓ Sarl Will - Font-Romeu

lot 3 : Etanchéité :

Une Entreprise a répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Saper - Saleilles

lot 4 : Serrurerie :

Une Entreprises a répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Coméro - Prades

lot 5 : Peinture :

Trois Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Saper - Amélie les Bains
- ✓ News Technologies Décor - Bourg-Madame
- ✓ Sarl Paino - Angoustrine

lot 6 : Chauffage/Electricité :

Deux Entreprises ont répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Climatsol - Rivesaltes
- ✓ Basso/Lavour - Bolquère

Une entreprise a répondu à la consultation hors délai :

- ✓ EURL Traitech - Pia

Pli non retenu et retourné à l'entreprise.

L'Entreprise EIFFAGE nous a informée qu'il ne lui était pas possible d'étudier le dossier.

Le lundi 01 août 2011 à 09 heures 00, une réunion a eu lieu en présence de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire,
- Monsieur Gilles Galté, Secrétaire Général des Services,
- SCP Gotanegre et Vermeesch, Maître d'œuvre,
- ACCB chargé de l'ordonnancement, Pilotage, Coordination des Chantiers (OPC).

Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 29 juin 2011.

Il a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures de chaque Entreprise.

Malgré le caractère incomplet des dossiers de certaines entreprises, Monsieur le Maire a considéré tous les dossiers recevables.

S'agissant des offres, Monsieur le Maire a indiqué pour chaque lot et chaque entreprise la proposition en HT et TTC ainsi que les délais d'exécution.

lots	Estimation prévisionnelle €HT	Entreprises	Proposition HT/TTC	Délais d'exécution
1- Terrassements/VRD/ Gros Oeuvre	153 000.00	Catalane Construction	205 296.51 245 534.63	3 mois
		Durand et Fils	198 295.01 237 160.84	6 mois
		Rénovbat	153 500.52 183 586.63	2.5/3mois
		CMC/Josende	165 392.06 197 808.91	2 mois
2- Menuiserie bois/Bardages	13 000.00	SDF Santiago	11 294.00 13 507.63	1 mois
		Sarl Will	8 266.51 9 886.75	15 jours
		Ecobois SCOP Sarl	11 280.46 13 491.44	1 semaine
3- Etanchéité	13 500.00	Saper	13 662.00 16 339.76	9 jours
4- Serrurerie	33 000.00	Coméro	35 330.60 42 255.40	½ mois
5- Peinture	4 500.00	Saper	4 916.00 5 879.54	5 jours
		Sarl Paino	4 411.60 5 276.28	7.5 jours
		News Technologies Décor	3 862.30 4 619.32	15 jours

lot 6- Chauffage/Electricité

Estimation prévisionnelle en €HT	Estimation prévisionnelle en €HT	Estimation prévisionnelle en €HT	Entreprises	Proposition €HT	Proposition €HT	Proposition €HT	Délais d'exécution
Base	Option 3 mois	Option 6 mois		Base	Option 3 mois +Base	Option 6 mois +Base	
325 000.00	18 000.00	36 000.00	Climatsol	337 420.70 403 555.16	367 108.70 439 062.01	381 742.70 456 564.27	3 mois
			Basso/Lavour	347 552.99 415 673.38	363 601.49 434 867.39	376 609.99 450 425.55	4 mois

Par ailleurs, Monsieur le Maire a confié à la SCP Gotanegre et Vermeesch, maître d'œuvre, l'analyse technique et financière des offres.

Il est ressorti l'analyse suivante : (rapport du maître d'œuvre ci-joint).

Après analyse détaillée, Monsieur le Maire a noté et classé les offres selon les critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- | | |
|------------------------|-----|
| 1) Prix : | 55% |
| 2) Délai d'exécution : | 25% |
| 3) Valeur technique : | 20% |

Il est ressorti le classement suivant : (classement joint).

Au vu de ce classement, Monsieur le Maire a constaté que les offres économiquement les plus avantageuses sont :

∞ **lot 1 : Terrassements/VRD/Gros Œuvre :**
. Entreprise CMC/Josende

∞ **lot 2 : Menuiseries bois/Bardages :**
. Entreprise Sarl Will

∞ **lot 3 : Etanchéité :**
. Entreprise Saper

∞ **lot 5 : Peinture :**
. Entreprise News Technologies Décor

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises :

N° lots -°-°- Désignation des lots	Entreprises	Proposition HT/TTC	Délais d'exécution
01 Terrassement/VRD/ Gros Oeuvre	CMC/Josende	165 392.06 197 808.91	2 mois
02 Menuiserie bois/Bardages	Sarl Will	8 266.51 9 886.75	15 jours
03 Etanchéité	Saper	13 662.00 16 339.76	9 jours
05 Peinture	News Technologies Décor	3 862.30 4 619.32	15 jours

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver son avis et sa décision comme détaillés ci-dessus et de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises attributaires ci-dessus désignées ainsi que tous les actes afférents aux marchés.

De plus, s'agissant du lot 04, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'une seule entreprise a soumissionné.

Après analyse détaillée, Monsieur le Maire a constaté que le montant de la proposition était supérieur à 7% par rapport au montant estimatif et a décidé de négocier ce lot avec l'entreprise soumissionnaire.

De même, s'agissant du lot 06, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que deux entreprises ont soumissionné.

Après analyse détaillée, Monsieur le Maire a constaté que les deux entreprises ont présenté une offre supérieure au montant estimatif et a décidé de négocier ce lot avec les entreprises soumissionnaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'attribution pour ces deux lots (04 et 06) s'effectuera postérieurement.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **APPROUVE** l'avis et la décision de Monsieur le Maire comme détaillés ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les attributaires ci-dessus désignés ainsi que les actes afférents au marché.

2. Intercommunalité. Elaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales a transmis le 30 avril 2011 aux Communes du Département le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présentant les orientations de l'Etat pour achever la carte de l'intercommunalité. Ce document fait suite à la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, qui vise à achever la carte de l'intercommunalité avant juin 2013 et notamment le rattachement de Communes isolées.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que Monsieur le Préfet a notifié à la Commune le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par courrier en date du 3 mai 2011, pour solliciter l'avis du Conseil Municipal avant le 3 Août 2011.

Vu la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale proposé par le Préfet le 30 avril 2011 ;

Considérant que le projet, qui propose l'intégration des Communes de Cerdagne et Capcir dans une structure intercommunale unique, s'inscrit dans le diagnostic territorial initié par les Services de l'Etat le 20 juin 2008, lors de la rencontre sur «l'Avenir des Territoires» ;

Considérant que seule une structure intercommunale unique pourra permettre une implication de toutes les Communes afin de faire face aux enjeux économiques et touristiques de la Cerdagne et du Capcir ;

Considérant que des solidarités Territoriales caractérisent l'existence d'un véritable bassin de vie à l'échelle des Hauts-Cantons, et d'une communauté d'intérêt entre les populations vivant au sein de ces Communes ;

Considérant qu'il est fondamental pour ce territoire de disposer d'une structure intercommunale forte, capable de représenter et porter les intérêts de la Cerdagne et du Capcir auprès des instances départementales, régionales et nationales ;

Considérant que l'aménagement du territoire des Hauts-Cantons appelle une vision globale et ne peut procéder que d'un projet politique commun aux Communes de Cerdagne et Capcir ;

Considérant que seule une structure intercommunale unique aura la capacité à porter les investissements nécessaires au bien-être des populations locales, à la pérennisation de l'économie touristique, à la diversification des activités touristiques en vue de la structuration d'un tourisme « quatre saisons », et au maintien des infrastructures publiques, notamment en matière de santé et d'éducation ;

Considérant que la promotion touristique de la Cerdagne et du Capcir sera d'autant plus efficace qu'elle sera portée par une structure intercommunale unique ;

Considérant que la création d'une nouvelle Communauté de Communes à l'échelle de la Cerdagne et du Capcir, non seulement permettra d'éviter la complexité juridique d'une fusion des deux structures existantes, mais aussi et surtout permettra d'écrire de nouveaux statuts et de doter la structure des compétences communautaires à la hauteur des enjeux du territoire.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'élaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal - à la majorité - (abstention : Mr Sola, contre : Mr Brunet) - **DECIDE** de se prononcer favorablement à la création d'une Communauté de Communes unique réunissant les trente-huit Communes de Cerdagne et Capcir et de donner un avis favorable au Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet le 30 avril 2011.

3. Environnement. Demande arbres et arbustes à la Pépinière Départementale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de soutien aux Communes du Département, le Conseil Général souhaite par l'intermédiaire de sa Pépinière Départementale, offrir le meilleur service en fourniture de plants d'arbres et d'arbustes.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de commander auprès de la Pépinière Départementale des arbres et des arbustes afin d'embellir les espaces communaux publics.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour passer commande d'arbres et d'arbustes auprès de la Pépinière Départementale selon la liste établie par les Services Techniques de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'aucun point n'a été inscrit en questions diverses de ce présent Conseil.

SEANCE LEVEE A 22 HEURES 10

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint

Françoise MARTIN
Adjointe
Procuration à T. VINCENT

Jean-Louis BRUNET
Adjoint

Véronique CHENAULT
Conseillère Municipale

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

Claude FAYOS
Conseiller Municipal

Bernard ROSELL
Conseiller Municipal
Procuration à J.P. INGLES

Daniel SOLA
Conseiller Municipal

Jean-Yves ARTAUD
Conseiller Municipal
Procuration à J.P. ABEL

Serge ROSSELL
Conseiller Municipal

Laurence FABRE
Conseillère Municipale

Philippe ESPEUT
Conseiller Municipal

Thierry VINCENT
Conseiller Municipal

